

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11
Absents : 2
Exclus : /

L'an deux mil seize, le vendredi 25 mars à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy Closet, Maire.

Etaient présents : MM. Guy Closet, Isabelle Eve-Gougeon, Thierry Malo, Jean-Louis Adde, Jean-Pierre Lehadouey, Jean-François Herbé, Géraldine Valognes, Mathilde Montigny, Jonathan Dramard

Etaient excusés : Gaëtan Le Corvec (donne pouvoir à Isabelle Eve-Gougeon), Evelyne Coantiec (donne pouvoir à Guy Closet)

Date de convocation :
18 mars 2016
Date d'affichage :
18 mars 2016

Etaient absents non excusés : /
Secrétaire de séance : Mathilde Montigny

Approbation du procès-verbal du 26 février 2016

Objet : Compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, considérant la régularité des opérations comptables, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur Blohorn, trésorier, est conforme.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2015 présenté.

Objet : Compte administratif 2015

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 au conseil municipal :

Section de fonctionnement

Dépenses :	190 722.45 €
Recettes :	326 697.22 €
Résultat de l'exercice :	+ 135 974.77 €
Excédent reporté :	311 594.07 €
Excédent cumulé :	447 568.84 €

Section d'investissement

Dépenses :	170 097.92 €
Recettes :	119 716.92 €
Résultat de l'exercice :	- 50 381.00 €
Excédent reporté :	92 872.58 €
Excédent cumulé :	42 491.58 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015. Monsieur Guy Closet, Maire, n'a pas pris part au vote.

Objet : Affectation du résultat

Voir tableau ci-contre

50078 Code INSEE	BRETTEVILLE-SUR-AY Commune de BRETTEVILLE-SUR-AY	
---------------------	---	--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Guy CLOSET, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 447 568.84 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

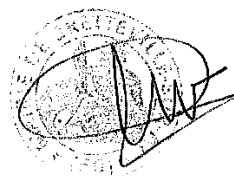
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	11
VOTES : Contre	0
Pour	11

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	135 974.77 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	311 594.07 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	447 568.84 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	42 491.58 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 447 568.84 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G > au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	447 568.84 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnem
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Monsieur Guy CLOSET, Maire, compte tenu de la transmission, le et de la publication le .

A BRETTEVILLE-SUR-AY, le . 29 MARS 2016



Objet : Budget primitif 2016

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016 de la Commune au conseil municipal :

Session de fonctionnement : 756 272.50 €

Session d'investissement : 462 136.00 €

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016 de l'assainissement au conseil municipal :

Session d'investissement : 40 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2016 communal et le budget annexe « assainissement ».

Objet : Vote des taux d'imposition

Taxe d'habitation : 12.37%

Taxe foncière bâti : 10.98%

Taxe foncière non bâti : 21.71%

CFE : 14.82%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016.

Objet : Délibération sur la modification des statuts SIAEP des sources du Pierrepontais

Suite à la création des communes nouvelles de Lessay et de la Haye, le SIAEP des sources du Pierrepontais s'est vu dans l'obligation de réfléchir à l'évolution de ses statuts afin de pouvoir conserver une répartition des sièges du comité syndical qui soit proportionnelle à l'importance de la population des communes desservies. Pour être entérinée, les communes adhérentes au SIAEP doivent délibérer sur cette proposition d'évolution soit 2 délégués titulaires (Thierry Malo et Jean-Louis Adde) et 2 délégués suppléants (Jonathan Dramard et Jean-François Herbé).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition d'évolution du SIAEP des sources du Pierrepontais.

Objet : Réflexion sur le réseau d'écoulement des eaux pluviales à la plage

Le busage du fossé naturel de la parcelle AI 43, Charrière des Délabres, propriété privée, a été réalisé le mercredi 23 mars 2016 à l'initiative des propriétaires consécutivement au courrier de la DDTM. Ce courrier en date du 4 mars 2016 précise, entre autres, les obligations des propriétaires en terme de gestion des eaux pluviales et le respect des articles 640 et suivants du code civil en terme de travaux. Dans le cadre de cet état, Monsieur le Maire présente l'ensemble du réseau d'écoulement des eaux pluviales et ses caractéristiques sur le secteur du Chemin Pouillat jusqu'à la Charrière du Pilet.

Objet : Programme d'entretien des routes départementales et communales (diagnostic par village)

Monsieur le Maire propose à chacun des conseillers municipaux d'effectuer un diagnostic par village.

Objet : Retour des informations de la Commission Communale des Impôts (CCID) du 23 mars 2016

La Commission Communale des Impôts s'est déroulée le 23 mars 2016 avec la présence de Monsieur Eric Aubin, Maire de Glatigny et commissaire titulaire, Monsieur Jean-Louis Adde, Monsieur Gérard Mabire, Madame Isabelle Eve-Gougeon et Monsieur Guy Closet, Maire. Des notes sont attribuées aux habitations de 1 à 8 en fonction de l'état d'habitation. Certaines habitations se sont vues attribuées les notes de 7 et 8. Des locaux à usage professionnels ont également été notés.

Objet : Information sur les réunions de la Communauté de Communes de Lessay et du Syndicat Mixte du Pays de Coutances du mois

L'avant projet politique social de la Communauté de Communes de Lessay a été présenté au conseil municipal suite au bilan réalisé dans chaque commune répertoriant les difficultés sociales concernant la petite enfance, les jeunes, les familles et les séniors.

Objet : Préparation des événements tour de France et Eurochar

Réunion d'information le 16 avril 2016

Tous les projets proposés ont été retenus. Il faut maintenant se répartir les différents projets afin de les préparer le mieux possible.

Organisation des projets retenus

L'association Initiatives Brettevillaises propose de s'occuper du corso fleuri de vélos. Le déploiement des projets sera précisé lors de la prochaine réunion d'information du 16 avril 2016 à l'Espace R. Jabet qui aura lieu à 10 heures.

Questions diverses

- tous les membres du comité des fêtes ont démissionné. L'association Initiatives Brettevillaises pourrait reprendre certaines activités du comité des fêtes
- Le chemin des dunes est en mauvais état et peu praticable. Un plan d'action est lancé afin d'éliminer les gros cailloux répartis sur ce chemin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15 minutes.